

**ARRETE REGLEMENTANT A TITRE TEMPORAIRE LA CIRCULATION
LORS DE TRAVAUX DE RACCORDEMENT PRODUCTEUR N°2 – ROUTE DU
JOIRA SUR LA RD23**

Le Maire de Chênex,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6 ;

Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1, R 110-2, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 6 novembre 1992 ; livre I - 8^e partie - signalisation temporaire ;

Vu la demande de l'entreprise SBTP, en date du 30.10.2024, afin de réaliser les travaux raccordement producteur n°2 sur la Route Départementale RD230 route du Joira.

Considérant qu'en raison du déroulement de ces travaux en agglomération, effectués par l'entreprise SBTP, il est nécessaire de réglementer la circulation.

ARRETE

ARTICLE 1 : Du 04.11.2024 au 24.11.2024 inclus, la circulation est réglementée en agglomération sur la Route du Joira pour permettre la réalisation des travaux de raccordement.

ARTICLE 2 : Les restrictions ou prescriptions sur les conditions de circulation et de stationnement qui peuvent être imposées au droit des chantiers courants sont les suivantes :

- **Sens des points de Repères (PR) décroissants**
- **Circulation alternée par feux tricolores**

ARTICLE 3 : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par l'entreprise SBTP.

ARTICLE 4 : Conformément à l'article R 421-1 et suivants du code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

ARTICLE 5 : Le présent arrêté, qui sera affiché, sera transmis à :

- La police municipale pluricommunale du Vuache ;
- L'entreprise SBTP

Fait à Chênex, 31/10/2024

Le Maire,
Pierre-Jean CRASTES.

P10 le Maire
Léon Duvjal
le 1er adjoint





Ministère chargé
des transports

Demande d'arrêt de police de la circulation

Code de la route L411-1 à L411-7
Code général des collectivités territoriales L2213-1 à L2213-6.1

Gestionnaires des réseaux routiers

802847423



N° 14024*01

Le demandeur Particulier Service public Maître d'œuvre ou conducteur d'opération Entreprise

Nom : **GUERRY** Prénom : **Florian**
Dénomination : **SBTP** Représenté par :
Adresse Numéro : **8** Extension : Nom de la voie : **Avenue Arsène d'Arsonval**
Code postal **01008** Localité : **BOURG EN BRESSE** Pays : **France**
Téléphone **0474452343** Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **assistante.admi@sb-tp.fr**

Si le bénéficiaire est différent du demandeur

Nom : **SILLON ALPIN** Prénom : **ENEDIS**
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **Rue Brise Verre**
Code postal **01550** Localité : **COLLONGES** Pays : **FRANCE**
Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :
Courriel : **aurelien.jacques@enedis.fr**

Localisation du site concerné par la demande

Voie concernée : Autoroute n° Route nationale n° Route départementale n° Voie communale n°
Hors agglomération En agglomération
Point de Repère (PR) routier d'origine d'application : + Point de Repère (PR) routier de fin d'application : +
Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie : **D23 - Route du joira**
Code postal **74520** Localité : **CHENEX**

Nature et date des travaux

Permission de voirie antérieure : Oui Non Si oui indiquer la référence :
Description des travaux : **Raccordement Producteur n°2 DUVAL**
N° de chantier délivré par la Collectivité ⁽⁹⁾ :
Date prévue de début des travaux : **04/11/2024** Durée des travaux (en jours calendaires) : **21**

Réglementation souhaitée

Durée de la réglementation (en jours calendaires) : **21** Date de début de réglementation **04/11/2024**
Restriction sur section courante Restriction sur bretelles
Sens de circulation concerné : Deux sens de circulation Sens des Points de Repères (PR) croissants
Sens des Points de Repères (PR) décroissants Fermeture à la circulation
Basculement de circulation sur chaussée opposée
Circulation alternée : Par feux tricolores Manuellement
Restriction de chaussée :
Neutralisation de la bande d'arrêt d'urgence (BAU) Empiètement sur chaussée largeur de voie maintenue
Suppression de voie nombre de voie(s) supprimée(s)

⁽⁹⁾ N° délivré par la Collectivité lorsque vous avez déclaré votre intention de réaliser des travaux. Exemple : N° Lyvia pour Lyon Métropole

Interdiction de :

Circuler

Véhicules légers

poids lourds

Stationner

véhicules légers

poids lourds

Dépasser

véhicules légers

poids lourds

Vitesse limitée à : km/h

Itinéraire de déviation (à préciser par sens) :

.....
.....
.....

Autres prescriptions :

.....
.....
.....

La pose, le maintien ou le retrait de la signalisation spécifique au chantier sont effectués par :

Le demandeur

Une entreprise spécialité

Nom : Prénom :

Dénomination : Représenté par :

Adresse Numéro : Extension : Nom de la voie :

Code postal Localité : Pays :

Téléphone Indiquez l'indicatif pour le pays étranger :

Courriel :

Pièces jointes à la demande

Afin de faciliter la compréhension et l'instruction du dossier, la demande d'arrêté est accompagnée d'un dossier comprenant :

Une notice détaillée avec notamment l'évaluation de la gêne occasionnée au usagers

Plan de situation 1/10 ou 1/20 000^{ème} Plan des travaux 1/200 ou 1/ 500^{ème} Schéma de signalisation

Itinéraire de déviation 1/2 000 ou 1/5 000^{ème}

J'atteste de l'exactitude des informations fournies

Fait à : **BOURG EN BRESSE**

Le : **3 0 1 0 2 0 2 4**

Nom : **GUERRY** Prénom : **Florian** Qualité :



SBTP
Florian GUERRY
8 Avenue Arsène d'Arsonval
BP 8102
01008 BOURG EN BRESSE
Tél. : 0474452343
Fax : 0474225943
Courriel : assistante.admi@sb-tp.fr

MAIRIE Service Technique Voirie, Eau potable
CHEF LIEU
74520 CHENEX

Le 30/10/2024

Objet : **Information préalable à des travaux**

Madame, Monsieur,

Nous vous informons de notre intention de commencer des travaux sur la commune de CHENEX.

Veillez trouver ci-dessous les informations descriptives du projet :

Description : PAC Départ Chenex PS Pougny

Emplacement : Chênex 74520 CHENEX

Début du chantier : 04/11/2024

Conformément à la réglementation en vigueur, une DICT sous la référence 2024103004549D a été adressée à l'ensemble des exploitants de réseaux concernés par l'emprise de notre projet et référencés sur le téléservice :

www.reseaux-et-canalisations.gouv.fr

Nous nous tenons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

Florian GUERRY

 Sogelink?



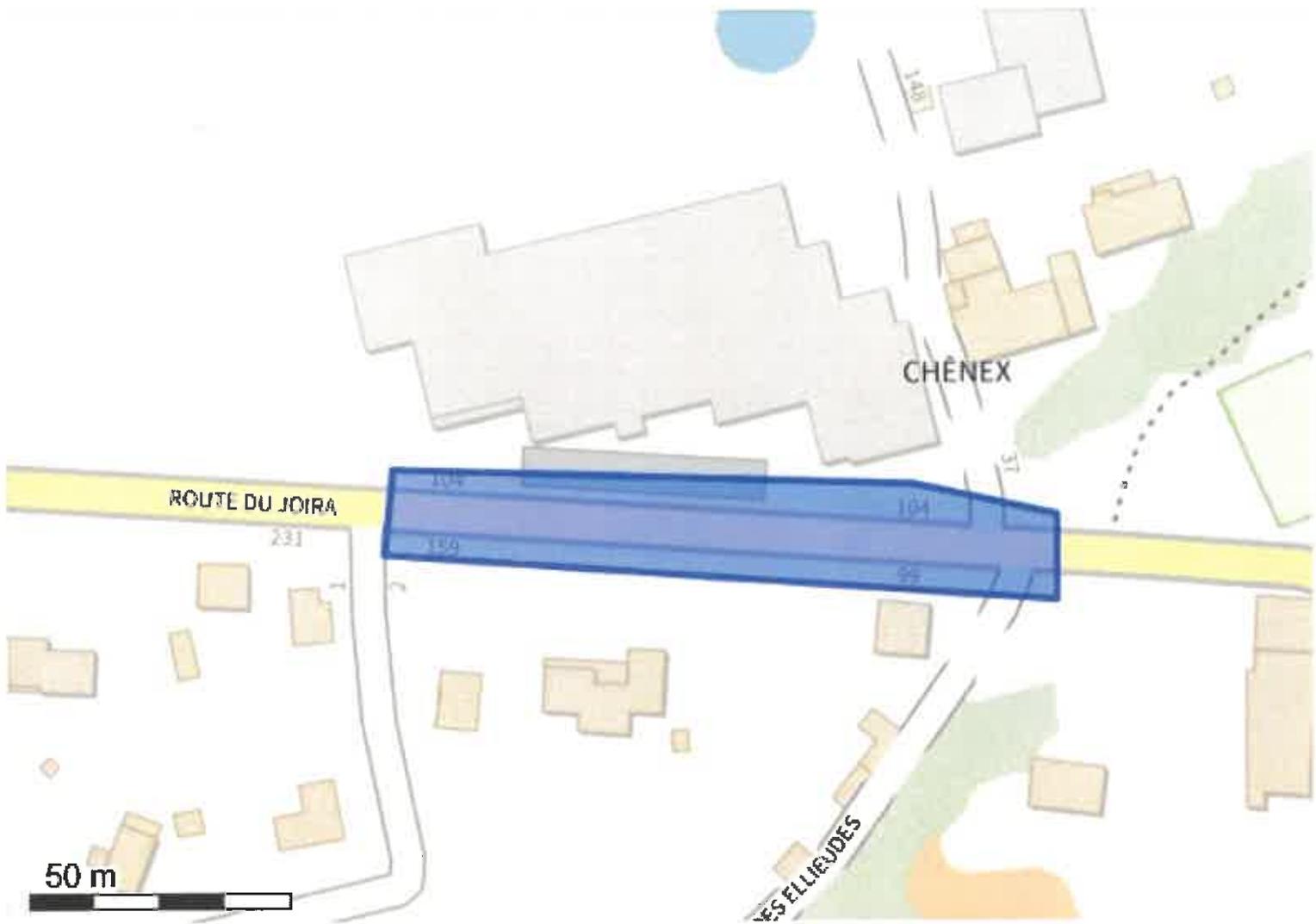
Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:
outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.99106986,46.10496127 5.99101835,46.10480059 5.99270121,46.10472918
5.99277848,46.10491069 5.9925209,46.10491664 5.99106986,46.10496127</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:
Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.104961 5.991070); (46.104801 5.991018); (46.104729 5.992701); (46.104911 5.992778); (46.104917 5.992521); (46.104961 5.991070);



Système géodésique : WGS 84
 EPSG : 4326

Emprise au format GML :

```
<gml:MultiPolygon xmlns:gml='http://www.opengis.net/gml' srsName='EPSG:4326'><gml:polygonMember><gml:Polygon><gml:outerBoundaryIs><gml:LinearRing><gml:coordinates>5.99086846,46.10497055 5.990847,46.10482177 5.99253358,46.10474144 5.99253358,46.10489021 5.99217309,46.10494377 5.99086846,46.10497055</gml:coordinates></gml:LinearRing></gml:outerBoundaryIs></gml:Polygon></gml:polygonMember></gml:MultiPolygon>
```

Polygone 1

(46.104971 5.990868); (46.104822 5.990847); (46.104741 5.992534); (46.104890 5.992534); (46.104944 5.992173); (46.104971 5.990868);